

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-92

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et  
vie politique

Sous matière :  
Désignation de  
représentants

**OBJET :  
DESIGNATION  
DES DELEGUES  
DANS LES  
ETABLISSEMENTS  
PRIMAIRESSOUS  
CONTRAT  
D'ASSOCIATION**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM  
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD  
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE  
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX  
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,  
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES  
Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia,  
GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE  
Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **19 JUIN 2020**

L'assemblée est informée que l'article L442-8 du code de l'éducation prévoit,  
pour les établissements primaires sous contrat d'association, que l'organe  
délibérant de l'établissement est composé notamment d'un représentant de la  
commune-siège de l'établissement.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil  
Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou règlementaires prévoyant  
expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par  
vote à main levée.

La candidature suivante est proposée pour représenter la commune :

- M. Bernard GRIMAUD, Titulaire
- Mme Présillia GRANIER, Suppléante

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE M Bernard GRIMAUD, Titulaire et Mme Pr scillia GRANIER,  
Suppl ante, comme repr sentants de la commune au sein du conseil  
d'administration de l' cole Jeanne D'Arc.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et d lib r  en s ance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres pr sents sign  au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la pr sente d lib ration ont  t   
affich s   la porte de la Mairie conform ment aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD